



CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL SESSION 2022

Le concours de technicien territorial 2022 a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I - Concours de technicien territorial

A – Calendrier

Période de préinscription	05 octobre 2021 au 10 novembre 2021
Date limite de validation	18 novembre 2021
Epreuves écrites d'admissibilité	14 avril 2022
Réunion de jury d'admissibilité	23 juin 2022
Epreuves orales d'admission	Du 12 au 14 octobre 2022
Réunion de jury d'admission	14 octobre 2022

B - Inscriptions

744 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 5 octobre 2021 et le 10 novembre 2021 et 687 candidats ont validé leur inscription dans les délais impartis.

Sur ces 687 candidats, 31 candidats n'ont pas été admis à concourir (19 du concours externe, 9 au concours interne et 3 du troisième concours), faute de remplir les conditions requises et 65 candidats ont annulé leur inscription pendant la période d'instruction des dossiers.

Ainsi, 591 candidats ont été admis à concourir et convoqués aux épreuves écrites, selon la répartition suivante :



SPECIALITES	Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours	TOTAL
Bâtiments, génie civil	23	38	10	71
Réseaux, voirie et infrastructures	24	54	8	86
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	28	72	5	105
Aménagement urbain et développement durable	16	17	0	33
Espaces verts et naturels	53	72	3	128
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	33	29	2	64
Services et intervention techniques	31	56	3	90
Métiers du spectacle	2	10	2	14
TOTAL	210	348	33	591

C - Postes ouverts

Pour cette session 2022, selon le recensement des postes effectués en Bretagne, 8 spécialités sur les 10 ont été ouvertes. Les spécialités « Artisanat et métiers d'art » et « Déplacements et transports » n'ont ainsi pas été ouvertes, faute de déclaration de besoin par les collectivités et établissements publics bretons.

Le nombre total de postes ouverts est de **65 postes**, répartis de la manière suivante :

SPECIALITES	NOMBRE DE POSTES			
	Concours Externe	Concours Interne	Troisième concours	TOTAL
Bâtiments, génie civil	4	5	2	11
Réseaux, voirie et infrastructures	4	5	1	10
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	3	4	1	8
Aménagement urbain et développement durable	1	2	1	4
Espaces verts et naturels	4	5	1	10
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	4	5	1	10
Services et intervention techniques	3	4	1	8
Métiers du spectacle	1	2	1	4
TOTAL	24	32	9	65

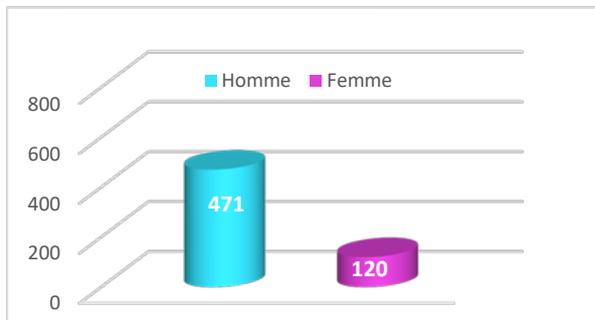
II – Candidats admis à concourir

A - Origine géographique

Ces 591 candidats admis à concourir sont domiciliés dans 20 départements différents :

DEPARTEMENT D'ORIGINE	ADMIS A CONCOURIR (591)	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	129	555 candidats soit 93.91 % des admis à concourir domiciliés en Bretagne
Finistère	133	
Ille et Vilaine	174	
Morbihan	119	
Hors Bretagne	36	36 candidats soit 6.09 % des admis à concourir domiciliés hors Bretagne

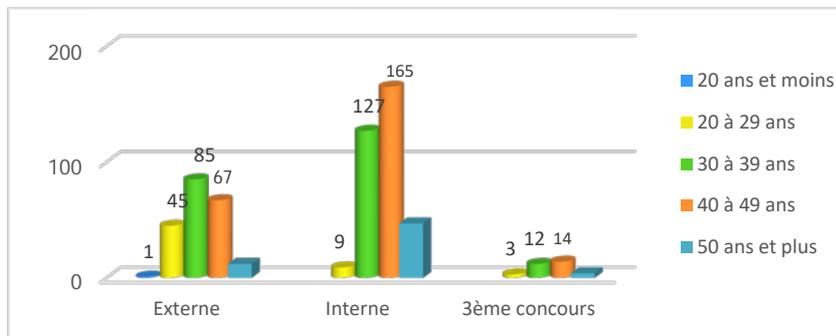
B - Répartition hommes-femmes



Parmi les admis à concourir, toutes voies confondues :

- les hommes représentent 79.70%
- les femmes représentent 20.30 %

C - Tranches d'âge



III – Epreuves écrites d’admissibilité

A – Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le **jeudi 14 avril 2022** sur 2 sites différents :

- à l’Espace Aumaillerie à la Selle en Luitré (35),
- et au siège du Centre de Gestion d’Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard pour les candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuves accordé par un médecin agréé.

Sur les 591 candidats convoqués, 440 étaient présents, soit un taux d’absentéisme de 25.55 % (52.92 % en 2020, session reportée en 2021 en raison du contexte sanitaire).

SPECIALITES	Candidats convoqués	Candidats présents			
		Externe	Interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
Bâtiments, génie civil	71	17	31	7	55
Réseaux, voirie et infrastructures	86	20	40	5	65
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	105	18	57	4	79
Aménagement urbain et développement durable	33	8	13	Pas d’inscrit	21
Espaces verts et naturels	128	39	52	2	93
Ingénierie, informatique et systèmes d’information	64	28	25	1	54
Services et intervention techniques	90	16	44	2	62
Métiers du spectacle	14	1	9	1	11
TOTAL	591	147	271	22	440

B - Nature des épreuves et résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les annales ne comportent pas d’indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie a fait l’objet d’une double correction. La correction des copies de ce concours a été dématérialisée. Les candidats ont ainsi rédigé sur une copie spécifique que le service concours a ensuite scanné dans un outil de dématérialisation spécifique.

L’article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d’avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses relatives applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves obligatoires d’admissibilité ou d’admission entraîne l’élimination du candidat ».

1 - Epreuve unique d'admissibilité du concours externe

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « *Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt* ». Durée : 3 heures - coefficient 1

Résultats de cette épreuve

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes < à 5/20
Bâtiments, génie civil	17	7.91	10.25	5.25	0
Réseaux, voirie et infrastructures	20	8.57	14.25	5.00	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	18	8.36	11.25	4.00	1
Aménagement urbain et développement durable	8	11.06	13.50	7.25	0
Espaces verts et naturels	39	8.66	13.25	2.75	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	28	7.75	11.00	2.00	1
Services et intervention techniques	16	7.53	10.75	0.75	2
Métiers du spectacle	1	10.50	10.50		0

Au regard des résultats de cette épreuve, 6 candidats du concours externe ont obtenu une note inférieure à 5/20.

Observations générales des correcteurs :

- Le niveau des épreuves proposées est adapté au grade. Cependant, le niveau des copies est plutôt faible et interroge sur les compétences/capacités et la préparation des candidats.
- Epreuve nécessitant une réflexion règlementaire, difficilement maîtrisée par les candidats.
- Quelle que soit la voie de concours, le niveau cette année est plutôt moyen. Les correcteurs constatent notamment des problèmes d'orthographe et d'expression écrite qui sont problématiques à ce niveau de concours. En effet, les techniciens seront amenés à monter des dossiers d'aide à la décision, de marché public, et être en contact avec de nombreux partenaires.
- Globalement les réponses données par les candidats sont trop approximatives. Souvent, les réponses sont apportées sans prise de recul par rapport à la réglementation.

2 - Epreuve d'admissibilité du concours interne et du troisième concours

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « *Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt* ». Durée : 3 heures - coefficient : 1

Résultats de cette épreuve

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes < à 5/20
Bâtiments, génie civil	31	6.49	11.75	2.00	8
Réseaux, voirie et infrastructures	40	7.45	15.00	2.00	7

Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	57	9.74	17.25	2.00	7
Aménagement urbain et développement durable	13	8.38	13.25	1.00	2
Espaces verts et naturels	52	9.47	16.50	2.00	9
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	25	7.18	11.00	4.00	2
Services et intervention techniques	44	9.57	16.50	3.00	2
Métiers du spectacle	9	7.97	15.50	1.50	3

Au regard des résultats de cette épreuve, 40 candidats du concours interne ont obtenu une note inférieure à 5/20.

TROISIEME CONCOURS

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes à 5/20
Bâtiments, génie civil	7	6.82	11.00	0.00	2
Réseaux, voirie et infrastructures	5	5.90	7.50	4.00	1
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	4	7.00	8.50	6.00	0
Aménagement urbain et développement durable	Pas de candidat inscrit				
Espaces verts et naturels	2	7.00	7.50	6.50	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	1	9.00	9.00		0
Services et intervention techniques	2	13.25	14.00	12.50	0
Métiers du spectacle	1	13.25	13.25		0

Au regard des résultats de cette épreuve, 3 candidats du troisième concours ont obtenu une note inférieure à 5/20.

Observations générales des correcteurs :

- Choix de sujets judicieux permettant d'évaluer les candidats tant au niveau de leurs connaissances, que pour leurs capacités à se projeter, à synthétiser et à faire des propositions en utilisant une documentation appropriée. Sujet pertinent, d'actualité dont le niveau de difficulté correspond au grade
- Le niveau des copies est plutôt faible et interroge sur les compétences, les capacités et les préparations des candidats.
- La majorité des candidats ne semble pas avoir perçu la nécessité de structurer le rapport en partie informative et partie propositions.
- Les candidats n'exploitent pas assez les documents du dossier et par conséquent, il manque des éléments opérationnels.

C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury a fixé les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITE	Concours Externe		Concours Interne		Troisième concours		TOTAL
	Seuil	Nombre d'admissibles	Seuil	Nombre d'admissibles	Seuil	Nombre d'admissibles	
Aménagement urbain et développement durable	10.50	6	10.00	5	Pas de candidat inscrit		11
Bâtiments, génie civil	9.25	6	9.50	3	11.00	1	10
Espaces verts et naturels	10.25	9	12.00	16	10.00	0	25
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9.00	9	9.00	4	9.00	1	14
Métiers du spectacle	10.50	1	12.50	3	13.25	1	5
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	9.50	7	12.50	14	10.00	0	21
Réseaux, voirie et infrastructures	9.25	9	9.00	14	10.00	0	23
Services et intervention techniques	10.00	6	12.50	10	12.50	2	18
TOTAL	127 admissibles						

IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 12, 13 et 14 octobre 2022 au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

Sur les 127 candidats admissibles et convoqués, 124 candidats étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 2.36 %.

A - Résultats des épreuves orales

Les résultats de cette épreuve orale sont les suivants :

CONCOURS EXTERNE

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. Durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coef.1.

SPECIALITES	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes < à 5/20
Bâtiments, génie civil	6	10.25	16.00	06.50	0
Réseaux, voirie et infrastructures	9	13.33	16.50	08.00	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	7	11.04	16.00	07.00	0

Aménagement urbain et développement durable	6	11.67	14.00	09.00	0
Espaces verts et naturels	8	12.94	16.00	10.00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9	13.22	15.00	09.00	0
Services et intervention techniques	6	8.83	15.00	06.00	0
Métiers du spectacle	1	11.50	11.50		0

CONCOURS INTERNE

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. Durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coef. 1

SPECIALITES	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes < à 5/20
Bâtiments, génie civil	3	10.00	11.00	09.00	0
Réseaux, voirie et infrastructures	13	14.31	18.50	07.00	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	13	09.25	15.00	06.00	0
Aménagement urbain et développement durable	5	12.20	14.50	09.75	0
Espaces verts et naturels	16	12.97	18.00	07.00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	4	13.25	15.00	12.00	0
Services et intervention techniques	10	10.00	15.00	06.00	0
Métiers du spectacle	3	13.33	14.50	12.50	0

TROISIEME CONCOURS

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. Durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coef. 1

SPECIALITES	Nb de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes < à 5/20
Bâtiments, génie civil	1	07.00	07.00		0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	1	08.00	08.00		0
Services et intervention techniques	2	08.50	10.00	07.00	0
Métiers du spectacle	1	13.00	13.00		0

Observations générales des membres du jury et des examinateurs complémentaires :

Le niveau des candidats est moyen et insuffisant. Les membres du jury observent un manque évident de préparation.

Globalement, les candidats ont respecté la durée de leur exposé. Pour une grande partie d'entre eux, ils ont bien articulé leur exposé en partant de leurs formations/expériences, en passant par leurs compétences avant de terminer sur leurs motivations à postuler à ce grade. Certains candidats se sont toutefois un peu trop éparpillés sur leurs expériences personnelles sans faire clairement le lien avec le grade visé.

Lors des échanges, les candidats se voyaient proposer des mises en situation professionnelle et des questions techniques et institutionnelles. Pour certains candidats, les connaissances techniques étaient présentes. Mais les connaissances sur la culture territoriale (marché public, droits et obligations des fonctionnaires, diverses collectivités, ...) restent très insuffisantes.

Peu de candidats ont tenu compte de l'actualité et des préoccupations des collectivités et proposé des solutions pour y remédier. Le jury a valorisé les candidats qui connaissaient les expérimentations en cours dans leurs domaines de compétences.

Certains candidats connaissent bien le métier dans le poste où ils se trouvent actuellement. Mais ils ne démontrent aucune curiosité et connaissance sur ce qui se passe ailleurs. Ils ne se projettent sur aucun autre poste ou sur une autre collectivité. Leur réflexion est très pauvre sur les enjeux et problématiques à venir dans un poste de technicien.

Trois groupes de taille similaire sont apparus. Le premier se compose de candidats d'un très bon niveau. Le second regroupe des candidats moyens qui possèdent les connaissances pour le grade mais qui n'arrivent pas à se détacher de leur travail actuel. Le troisième regroupe des candidats qui ont un niveau insuffisant de connaissances avec de grosses lacunes techniques et institutionnelles.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que si le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe, interne et troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Aménagement urbain et développement durable	12.00	2	12.25	2	/	/
Bâtiments, génie civil	11.13	2	10.38	2	10.00	0
Espaces verts et naturels	12.75	4	14.75	6	/	/
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11.50	6	11.00	4	10.00	0
Métiers du spectacle	11.00	1	12.88	2	13.13	1

Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	12.00	3	12.25	5	/	/
Réseaux, voirie et infrastructures	12.25	4	12.50	6	/	/
Services et intervention techniques	11.88	2	13.00	4	11.25	1
TOTAL		24		31		2

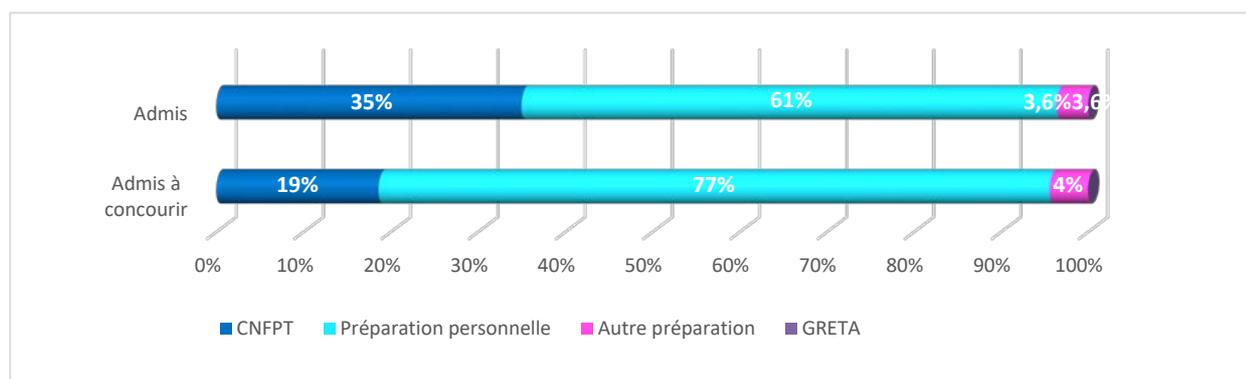
Après avoir procédé à quelques transferts de postes dans certaines spécialités, le jury a donc déclaré 57 candidats admis à cette session 2022 du concours de technicien territorial. 8 postes n'ont donc pas été pourvus.

Soit 57 candidats admis.

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 57 candidats admis :

- 35 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves 61.40 %,
- 20 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 35.00 %,
- 2 ont précisé avoir suivi une autre préparation : 03.60 %



Les 57 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 14.04 % de niveau 7 (anciennement I = bac + 5),
- 21.05 % de niveau 6 (anciennement II = bac + 3 à bac + 4),
- 36.84 % de niveau 5 (anciennement III = bac + 2),
- 24.56 % de niveau 4 (anciennement IV = bac),
- 3.51 % de niveau 3 (anciennement V = CAP, BEP).

V - Analyse et conclusion

La présidente du jury tient en premier lieu à féliciter les 57 lauréats de cette session 2022 du concours de technicien territorial.

Ces candidats doivent leur réussite à un exposé qualitatif et à de solides connaissances techniques et institutionnelles et un savoir-être qui correspond parfaitement au grade visé.

Regrettant que le niveau des candidats n'ait pas permis de pourvoir l'intégralité des postes, les membres du jury, pour aider les futurs candidats à ce concours, ont pu identifier quelques axes d'amélioration :

- une préparation de l'exposé est indispensable pour respecter le timing imposé.
- Les candidats doivent s'intéresser à l'actualité dans leurs domaines de compétence : expérimentations en cours, solutions techniques innovantes, nouvelles lois ... Les candidats se doivent de connaître les grands principes et règles qui gouvernent les domaines connexes à leur spécialité. Même dans une spécialité technique, les candidats ne doivent pas négliger les grands principes qui régissent la fonction publique territoriale. Il est également important que les candidats arrivent à exprimer leur positionnement à l'égard des élus.
- Les candidats doivent réussir à démontrer qu'ils pourraient être recrutés en qualité de technicien dans n'importe quelles collectivités. Ils doivent également démontrer qu'ils en comprennent les enjeux.
- Il est conseillé aux candidats de se renseigner en profondeur sur le fonctionnement des collectivités territoriales quelle qu'elles soient.
- En termes de motivation, les candidats doivent avoir réfléchi à pourquoi ils souhaitent travailler dans la fonction publique (et pas dans le privé) au-delà de l'opportunité de poste.
- Les candidats doivent veiller à leur posture, à leur communication non verbale. Ils doivent être prêts à l'échange, sans montrer de défiance ou de méfiance.